

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_044

Rapporteur : Paul LEMAIRE

Objet : Modification de la tarification des encarts publicitaires dans le magazine municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY -
Date de convocation			Excusé-es :
25 juin 2024			
Date de publication			Gaëlle RIBY-CUNISSE procuration à Gilles MAYER
9 juillet 2024			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD
Transmis en préfecture le			Stéphanie GRUET procuration à Daniel THOMASSIN
9 juillet 2024			Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ
Rubrique : 7.10			Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA
			Marie-Claire TCHAMKAM procuration à Pierre BIYELA
			Salvatore LIVOLSI procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Madame Corinne MARCHAL-TARNUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le conseil municipal a adopté le 16 octobre dernier les tarifs des encarts publicitaires insérés en 4^{ème} de couverture dans le bulletin municipal trimestriel comme suit :

Format des encarts	Tarif 1 publication
1 page (4 ^{ème} de couverture)	2 500€
½ page (4 ^{ème} de couverture)	1 250€
¼ page (4 ^{ème} de couverture)	625€

Il est rappelé que la vente d'encarts permet non seulement de limiter les dépenses de communication de la ville en recherchant de nouvelles sources de financement dans un objectif d'optimisation de l'ensemble des ressources de la commune, mais aussi de mettre en avant les acteurs économiques locaux.

Le dialogue constant avec les commerçants, artisans et entrepreneurs malzévillois a permis de confirmer l'intérêt de nombre d'entre eux de communiquer dans le bulletin. Cependant, au vu du contexte économique fragile d'une part et de la taille de la majeure partie des acteurs économiques de la commune d'autre part, il apparaît nécessaire de proposer des encarts plus adaptés à leurs possibilités financières et d'en réduire le format afin de promouvoir un plus grand nombre d'annonceurs.

Dans cette perspective, la grille tarifaire est modifiée afin de :

- Prendre en compte les souhaits exprimés par les entreprises, commerçants et artisans,
- Proposer en sus des formats existant un format 1/8^{ème}.

Les tarifs des encarts publicitaires sont modifiés de la façon suivante :

Format des encarts	Tarifs
1 page	1 250 €
½ page	630 €
¼ de page	350 €
1/8 de page (format carte de visite)	85 €

Vu l'avis unanimement favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 17 juin 2024

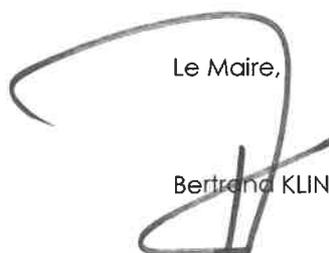
Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

approuve les tarifs des encarts publicitaires tels que présentés ci-dessus

autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Corinne MARCHAL-TARNUS



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

